

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÛGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Gemma **VERSCHUUR** (procuration Geoffrey **RUIZ**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/04.41

DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CONDORCET

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Il est nécessaire de désigner un certain nombre de représentants de l'assemblée délibérante au sein de divers organismes qui ont prévu cette représentation au sein de leurs statuts.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article D411-1 du code de l'éducation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 relative à l'installation du conseil municipal – mandat 2020/2026 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu d'opérer de nouvelles désignations à l'issue des élections municipales du 15 mars 2020,

DÉCIDE

Article unique :

de désigner en qualité de titulaire : **YILDIZ Keziban** – keziban.yildiz@lormont.fr
pour représenter la Ville au sein du conseil d'école de l'**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CONDORCET**.

VOTE :

POUR :

29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

ABSTENTIONS :

2 - Groupe « Naturellement Lormont »,

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste »,

CONTRE :

3 – Groupe « Lormont, Ville Française ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 18 août 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,

Jean TOUZEAU